

# ACV

ASSOCIATION CENTRALE  
d'ENTRAIDE VÉTÉRINAIRE

*ENSEMBLE ET  
SOLIDAIRES !*



*L'ACV peut aider  
Aujourd'hui tout va bien,  
mais demain ???*

## **Adh rez**

# L'Association Centrale d'Entraide Vétérinaire

- **Une belle histoire, une vocation plus que centenaire**

L'ACV, créée le 24 juin 1889, a été  
reconnue d'**UTILITÉ PUBLIQUE** le 2 avril 1892

- **Un seul objectif :**  
**aider les vétérinaires et leurs familles dans la détresse**

**Nous apportons :**

**X Des aides matérielles**

- secours trimestriels
- bourses d'études
- dons ponctuels d'urgence

**X Un soutien moral**

Particulièrement important pour les personnes âgées,  
isolées, dépressives...

- **Une association en mouvement**

**TOUS, du plus jeune au plus ancien,  
nous pouvons être concernés d'un jour à l'autre**

- Nous accordons maintenant des bourses aux **étudiants vétérinaires** en situation précaire.
- Nous aidons :

Libéraux ou salariés, immobilisés par un accident ou par la maladie,

Conjoints de confrères disparus dans l'incapacité de couvrir des charges entraînées notamment par l'éducation des enfants,

Couple en difficulté confronté à d'importants problèmes financiers, accidents de la vie, suicide...

Il y a des situations qu'aucune assurance ne peut couvrir complètement et rien ne remplace la chaleur d'une solidarité.

## • Une association d'entraide :

L'ACV, un moyen discret d'aider ceux qui n'oseraient pas nous le demander. Plus nombreux et plus forts, soyez notre porte-parole et notre relais local.

### Comment adhérer ou faire un don ?

**En remplissant le bulletin inclus dans cette plaquette  
ou en ligne sur notre site internet** (<http://asso-acv.veterinaire.fr>)

Si vous le pouvez, faites-le une fois pour toutes, en devenant **“souscripteur perpétuel”** et pourquoi pas, à l'issue de votre vie, pensez à ceux qui restent. L'ACV étant reconnue d'utilité publique, les **legs** et **dons** sont exonérés de tous droits de succession.

## • Nos moyens :

- cotisations et dons (fiscalement déductibles)
- legs (legs Paillot, Riboux, Mangin, Guillemot...)
- revenus du capital mobilier
- revenus du domaine de la Massaye (legs du D<sup>r</sup> Even)

\* La gestion de l'ACV est assurée par des consœurs et confrères élus et bénévoles.

## • Bulletin d'ADHÉSION ou de DON

A renvoyer à l'ACV, 10 place Léon Blum, 75011 PARIS

Je soussigné(e), NOM (en capitales) .....

Prénom..... Né(e) le.....

Ecole..... Année de Thèse.....

Adresse.....

.....

Courriel.....

Souhaite :

- adhérer  Membre annuel..... versement minimum de 30 €
- Souscripteur perpétuel ..... versement unique de 600 €
- Donateur..... versement unique de 900 €
- Bienfaiteur.....versement unique de 1500 €
- faire un don  ..... versement à votre convenance de ..... €

Joignez la somme par chèque bancaire ou postal, à l'ordre du Trésorier de l'ACV.

**Toute cotisation ou don donne lieu à la délivrance d'un reçu ouvrant droit à réduction d'impôt.**

Conformément à la loi du 06/01/78 vous pouvez accéder aux informations individuelles vous concernant, demander leur rectification ou leur suppression en vous adressant à l'ACV. Ces informations, enregistrées sous forme informatique, sont à l'usage exclusif de l'ACV.

# Aidez

**par vos adhésions**

**ou vos dons**

*merci*

N'oubliez pas de visiter notre site internet  
<http://asso-acv.veterinaire.fr>

## **ASSOCIATION CENTRALE D'ENTRAIDE VÉTÉRINAIRE**

Maison des Vétérinaires  
10 place Léon Blum - 75011 PARIS  
Tél./Fax : 01 43 56 21 02  
courriel : [acvet@worldonline.fr](mailto:acvet@worldonline.fr)